

VAGUE 7: RECRUTEMENT POSTES A PROFIL

Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Lundi 17 juin 2024	Du lundi 17 au vendredi 21 juin 2024 (17h00)	Mercredi 26 juin 2024	Lundi 1 ^{er} juillet 2024

Les dates relatives aux commissions d'entretien et à la publication des résultats seront communiquées prochainement.

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV (sous format document avec intitulé poste et NOM-PRENOM - mentionnant impérativement les coordonnées téléphoniques) **exclusivement par courriel** (indiquer dans l'objet du mail le poste demandé) à

24.mvt1d@ac-bordeaux.fr

POSTES	CIRCONSCRIPTION		ETABLISSEMENT	FICHE
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION	IEN ECOLE INCLUSIVE	1	DSDEN PERIGUEUX	<u>F01</u>
COORDONNATEUR PÉDAGOGIQUE EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE POUR ENFANTS AUTISTES	PERIGUEUX SUD – E. I.	1	E.E. PU LES MAURILLOUX TRELISSAC	<u>F02</u>
ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ	ECOLE INCLUSIVE	1	I.M.E. LA SOURIS VERTE (0.50) ENS REMPLACANT (0.50)	<u>F03</u>

CONSEILLER PEDAGOGIQUE ÉCOLE INCLUSIVE

Définition du poste

Le conseiller pédagogique École Inclusive est membre du service Ecole Inclusive. Dans ce cadre, il assure des missions de formation, participe au suivi de situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers et accompagne les personnels. Il vient notamment en aide aux équipes pour la gestion des élèves porteurs de difficultés à expression comportementale.

Son action est donc régie par les principes de l'école inclusive. Placé sous la responsabilité de l'IEN Ecole Inclusive, il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale définie par madame l'Inspectrice d'académie, Directrice académique des Services Départementaux de l'Education nationale, de la maternelle au lycée.

Missions:

- contribuer à l'accompagnement des stagiaires en formation CAPPEI ainsi que des candidats libres,
- assurer l'accompagnement des enseignants exerçant dans le domaine de l'Ecole Inclusive, ainsi que celui des enseignants des classes dites « ordinaires » scolarisant un élève en situation de handicap,
- intervenir dans les actions de formation auprès des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)
- coordonner et participer aux actions de formation départementale, pour les enseignants des classes dites
 « ordinaires » et spécialisées, les enseignants débutants, les directeurs, les formateurs,
- aider à l'analyse des besoins des élèves relevant des dispositifs et structures de l'École Inclusive et assurer le suivi des situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers (B.E.P), de la maternelle au lycée, notamment pour les élèves porteurs de difficultés à expression comportementales
- participer à différentes instances, commissions ou réunions traitant des problématiques des élèves à B.E.P
- assurer le suivi des dispositifs (ULIS,UPE2A,EFIV,UE,UEE, DAR), planifier et organiser des réunions pour le suivi de ces dispositifs,
- contribuer à la gestion de la circonscription Ecole Inclusive, y compris concernant les tâches administratives.

Compétences attendues :

- Lovauté institutionnelle, aptitudes relationnelles et qualités d'écoute.
- Compétences nécessaires pour organiser et dispenser des formations auprès des enseignants des premier et second degré ainsi qu'auprès des AESH, en présentiel comme en distanciel,
- Capacités à travailler au sein d'une équipe pluricatégorielle et à communiquer aisément avec tous les partenaires concernés par l'Ecole Inclusive,
- Compétences organisationnelles (anticipation, planification, exécution, évaluation des tâches demandées),
- Être en mesure d'observer et d'analyser des contextes variés,
- Compétences concernant les profils des élèves à besoins éducatifs particuliers et des réponses à apporter à leurs besoins,
- Compétences concernant la didactique des disciplines au regard des problématiques liées à l'Ecole Inclusive,

Contraintes du poste

L'enseignant exercera ses fonctions, sous l'autorité de l'IEN Ecole Inclusive. Il inscrira son action dans une complémentarité avec celle des autres CP-École Inclusive et des autres membres de l'équipe.

Le poste est implanté géographiquement dans les locaux de l'inspection de l'Education Nationale Ecole Inclusive, à Périgueux et à vocation à couvrir l'ensemble du département de la Dordogne.

Qualification requise:

Enseignant titulaire du CAFIPEMF et d'un CAPPEI. Les personnels n'étant en possession que d'une des deux certifications requises ci-dessus peuvent faire acte de candidature en s'engageant à se présenter à celle faisant défaut.

Recrutement:

Pour tout renseignement complémentaire, contacter monsieur VEYSSIERE (IEN Ecole Inclusive). Un CV et une lettre de motivation seront demandés.

Chaque candidature fera l'objet d'un entretien avec une commission.

Recrutement à titre Provisoire.

Coordonnateur pédagogique en unité d'enseignement maternelle pour enfants autistes **TRELISSAC**

DESCRIPTION DU POSTE

Lorsqu'un établissement médico-social dispose "d'une unité d'enseignement, celle-ci fait l'objet d'une coordination pédagogique assurée par le responsable pédagogique prévu par l'article D. 351-18 du code de l'éducation, qui reçoit la dénomination de « coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement »." article 5 § a) de l'arrêté du 02/04/2009. (Voir également l'article 4 § IV du décret n°2009-378)

Le plan autisme 2018-2022 prévoit à nouveau la création d'unités d'enseignement en école maternelle destinées à l'accueil d'enfants autistes ou avec d'autres troubles envahissants du développement (TED). La mise en œuvre est décrite par l'instruction ministérielle n°DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13-2-2014 (BOEN n°17 du 24 avril 2014

Missions

Voir annexe 2 de l'instruction ministérielle.
• [Le coordonnateur de l'unité d'enseignement autisme est] « un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH
(préférentiellement option D - troubles des fonctions cognitives ») :
□□II pilote le projet de l'UE maternelle et assure la cohérence des actions des différents professionnels.
□□II partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
□□II transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique
professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les
temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
□□II réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
□□II favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle
il appartient.
□□L'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
□□Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
□□II favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue. »

Actions à conduire

• « C'est l'enseignant qui organise notamment l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UE, dans le cadre fixé par les PPS. Il est identifié comme le pilote de l'unité.

L'emploi du temps de l'équipe doit identifier des plages de concertation, de coordination interne, d'élaboration du projet collectif, et de retours de la supervision.

L'ensemble des professionnels intervient dans l'UE sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS, l'équipe médicosociale s'inscrit par ailleurs également sous son autorité hiérarchique tandis que l'enseignant exerce sous celle de l'IEN [Ecole inclusive (cf. arrêté du 2 avril 2009 susvisé).

Le directeur de l'ESMS informera et associera l'IEN à la résolution de toute situation qui, au sein de la classe ou de l'école, peut conduire à une dégradation des conditions d'enseignement auprès des élèves de l'UE. De même, l'IEN informera le directeur de l'ESMS, responsable de l'UE, de toute situation portée à sa connaissance qui pourrait avoir des conséquences sur le fonctionnement de l'UE, le bien-être et la sécurité des élèves accompagnés par ce dispositif ou des professionnels, y compris l'enseignant, exerçant dans l'unité. »

Compétences et titres requis

- →Titre : être titulaire d'un CAPPEI ou d'un CAPA-SH (préférentiellement de l'option D) ou d'un diplôme équivalent ou s'engager à présenter le CAPPEI lors de la session 2025
- → Posséder d'importantes qualités relationnelles et organisationnelles.
- → Avoir une bonne connaissance du réseau des structures médico-sociales du département.
 Avoir une bonne connaissance de toutes les modalités possibles des parcours de formation d'un élève handicapé ainsi que des modalités de travail en vigueur dans l'enseignement « ordinaire » et plus particulièrement de celles de l'école maternelle.

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique.et du directeur de l'ESMS responsable de l'UE ou de son représentant.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur Franck VEYSSIERE (IEN ECOLE INCLUSIVE).

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ: 50% IEM LA SOURIS VERTE + 50% REMPLAÇANT

Description du poste :

L'enseignant en charge de ces deux mi-temps est un personnel de l'éducation nationale titulaire prioritairement d'un diplôme d'enseignant spécialisé (cf. « compétences et titres requis » ci-dessous). Toutefois, tout enseignant non spécialisé mais motivé par l'enseignement auprès de jeunes en situation de polyhandicap peut également candidater sur ce poste.

Lors de ses missions, il effectuera sa quotité de travail à 50% auprès de l'Institut d'Éducation Motrice La souris verte à Bergerac auquel il est rattaché administrativement et 50% sur un poste de remplaçant.

Missions et actions à conduire :

1) IEM La souris verte:

- L'enseignant sera à même de proposer des enseignements adaptés aux enfants et adolescents séjournant dans cet établissement dont le polyhandicap et l'importance des prises en charge ne permettent pas d'envisager unescolarisation en milieu ordinaire.
- Ces temps de scolarisation au sein de l'établissement devront permettre la réalisation d'acquisitions dans le domaine scolaire, le développement de la personnalité et la socialisation des enfants et adolescents accueillis qui présentent un handicap grave à expressions multiples associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde avec des restrictions très importantes de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.
- Les temps de scolarisation de ces élèves seront aménagés en fonction des besoins en soins et en rééducation.
- Les enseignements s'effectuent en petits groupes en fonction des âges, des compétences et des besoins dans le respect des besoins éducatifs particuliers de chaque élève.

<u>Objectifs</u>: S'approprier le langage, découvrir le monde, devenir élève, découvrir le symbolique, agir et s'exprimer avec son corps, expérimenter, percevoir, sentir, imaginer, créer.

2) Remplaçant:

Missions dévolues à un remplaçant sur une quotité de 50%.

Diplôme requis :

CAPPEI parcours UE privilégié

Modalités de candidature :

Poste à profil relevant d'une commission de recrutement

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur VEYSSIERE (IEN École Inclusive) :

05 53 02 84 97